

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 57

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 102, après le mot :

« collectivités »,

insérer le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel